



GAL VAGONDO DIOMANDE

LA DIRECTION GÉNÉRALES DES CULTES ABAT UN TRAVAIL D'ENCADREMENT ET D'ACCOMPAGNEMENT PERMANENT

La Direction générale des Cultes est très active. Entre 2020 et 2023, elle a instruit trois actions majeures au PND déclinées en plusieurs activités. Il y a notamment le renforcement du cadre institutionnel, légal et réglementaire en matière de gouvernance territoriale avec la réforme du cadre légal et réglementaire des associations culturelles. Il y a aussi le renforcement de l'encadrement du fait religieux à savoir l'élaboration d'un plan stratégique de la promotion de la laïcité. Ensuite, on a l'augmentation des capacités des services d'encadrement des manifestations des structures culturelles. Enfin, il faut y ajouter la création d'un cadre d'échange avec les acteurs religieux.

Dans le programme de la Direction générale des Cultes, l'encadrement et le suivi de l'organisation des pèlerinages sont primordiaux. Plusieurs pèlerinages sont ainsi initiés à l'intérieur et hors des frontières ivoiriennes, au profit des associations culturelles sans distinctions d'obédiences. Il s'agit des pèlerinages chrétiens en premier lieu. Catholiques, évangélistes, harristes...ont droit à leur pèlerinage que la Direction générale des Cultes gère tant en Côte d'Ivoire qu'en Afrique, en Europe et au Moyen-Orient. En second lieu, il y a le pèlerinage musulman. Après l'interruption liée à la crise du covid-19 en 2020 et 2021, le Hadj a repris ses droits en 2022 et 2023. 14.094 pèlerins cumulés ont été convoyés en Arabie Saoudite dont 10.673 pour le contingent étatique et 3.391 pour le privé.

Pour mener à bien son activité, la Direction générale des Cultes suit de nombreux dossiers dont les traitements des demandes d'agrément.

779 dossiers de demande d'agrément ont été traités, dont 746 transmis à la Direction Générale de l'Administration du Territoire et 33 en traitement. Pour les demandes d'attestation d'existence, sept dossiers ont été traités, signés et remis aux requérants.

